

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

6 juin 2019

Résumé des coprésidents
Réunion du Sous-comité du FIP
Washington
Mercredi 5 juin 2019

Coprésidents

Mme Chitembo Chunga (Zambie)

M. Ben Green (Royaume-Uni)

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. Mme Mafalda Duarte, Chef des Fonds d'investissement climatiques (CIF) ouvre la réunion du Sous-comité du Programme d'investissement forestier (FIP).

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR. ÉLECTION DES COPRÉSIDENTS

2. Conformément aux dispositions du paragraphe 25 du Règlement intérieur du Comité du SCF, le Sous-Comité a élu parmi ses membres un représentant d'un pays bénéficiaire admissible et un représentant d'un pays contributeur en tant que coprésidents du Comité pour un mandat de 18 mois à compter de la présente réunion.

3. Les pays bénéficiaires admissibles ont élu Mme Chitembo Chunga (Zambie) pour représenter les pays bénéficiaires admissibles et les pays contributeurs ont élu M. Ben Green (Royaume-Uni) pour représenter les pays contributeurs à cette réunion.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Les membres du Sous-comité du FIP adoptent l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote FIP/SC.22/1/Rev.1. Les membres acceptent que l'Unité administrative des CIF présente les points 3 et 4 de l'ordre du jour concomitamment avant qu'ils ne soient invités à formuler leurs observations concernant les deux documents et approuvent les décisions proposées.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR. RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL DU FIP

5. Ayant examiné le document FIP/SC.22/3, intitulé *Rapport d'activité semestriel du FIP*, le Sous-comité du FIP se félicite des progrès accomplis pour faire avancer les activités du FIP dans les pays pilotes.

6. Le Sous-comité se félicite de l'analyse effectuée par l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD et l'Administrateur, sur les réalisations accomplies, la disponibilité des ressources, l'examen de la réserve de projets et les rapports sur l'évolution du portefeuille.

7. Le Sous-comité invite l'Unité administrative des CIF à inclure les formules envisageables pour améliorer l'efficacité des réunions du Comité et des Sous-comités du SCF pour examen à la prochaine réunion intersession du Comité, qui devra se tenir avant les réunions du Comité de janvier 2020.

8. Le Sous-comité confirme à nouveau la demande faite à la Réunion conjointe d'inviter l'Unité administrative des CIF, travaillant en collaboration avec les BMD et l'Administrateur, à poursuivre l'élaboration de la nouvelle proposition de programme sur les paysages durables, en consultation avec les parties prenantes, et de la lui présenter pour décision à sa prochaine réunion de janvier 2020, assortie des informations pertinentes nécessaires, de manière à permettre à chaque partenaire des CIF envisageant de financer ce programme d'être en mesure de le faire (sans préjudice pour les contributeurs qui ont confirmé qu'ils ne seraient pas en mesure de le financer)¹.

¹ Les coprésidents notent que le membre représentant la Suède s'était abstenu de voter, pour éviter de bloquer le consensus dégagé par les autres membres du Sous-comité concernant la demande d'élaboration d'une nouvelle proposition de programme sur les paysages durables en vue d'une décision lors de la prochaine série de réunions de janvier 2020.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR. RAPPORT SUR LES RISQUES DU FIP

9. Le Sous-comité du FIP examine le document FIP/SC.22/4, intitulé *Rapport sur les risques du FIP*, et l'accueille favorablement.

10. Le Sous-comité demande à l'Unité administrative des CIF de continuer à recenser, évaluer, suivre et rendre compte des principaux risques auxquels le programme est exposé, et de s'employer à améliorer le Cadre de gestion globale des risques des CIF, notamment à travers les activités et initiatives suivantes :

- évaluation, suivi et notification des risques de crédit auxquels chaque fonds climatique d'investissement stratégique (SCF) est exposé ; et
- évaluation, suivi et notification des risques de taux d'intérêt auxquels tous les programmes des CIF sont exposés.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR. QUESTIONS DIVERSES

11. Aucune autre question n'est soulevée dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR. CLÔTURE DE LA SÉANCE

12. La réunion est déclarée close le mercredi 5 juin 2019 à 12 h 30.